

mandons pas, à l'heure qu'il est, l'établissement d'un système de banques qui ne serait conforme au bien public et ne reposerait sur de bons principes d'affaires; nous nous contentons d'espérer que ces hommes si éminents dans le monde du commerce et de la finance vont proposer un remède capable de mettre fin aux inconvénients manifestes qui règnent aujourd'hui. C'est ce qu'ils ont absolument manqué de faire et, pour ma part, je ne suis pas prêt à les exempter de toute responsabilité à ce sujet; je ne suis pas prêt à leur dire que le système qui a présidé à leurs opérations est parfait et que leur méthode est au-dessus de tout reproche; je ne suis pas prêt à leur dire que nous allons les autoriser à agir de la même manière et sous l'empire de la même loi jusqu'à ce qu'ils soient en état d'établir que nous pouvons obtenir du soulagement par d'autres moyens. Un autre comité est maintenant à étudier la question des crédits ruraux, et c'est ce qu'on nous a objecté pour empêcher la discussion de ce point dans notre comité. Jusqu'à ce que ce comité-là ait fait rapport, jusqu'à ce que nous sachions en quoi consistent les remèdes qu'il aura suggérés pour obvier aux difficultés actuelles, plusieurs députés qui siègent dans cette partie-ci de la Chambre du moins, sont d'avis qu'il ne faudrait pas accorder aux banques actuelles une charte de plus de dix ans, parce que ce serait les mettre à même d'absorber et d'utiliser pour ainsi dire tout le capital disponible qu'il y aurait dans le pays, toutes les épargnes du public dont une certaine partie devrait servir aux crédits ruraux. Nous voulons qu'on nous dise d'abord ce qu'on a à suggérer, quelle va être l'efficacité de la législation qu'on fera adopter pour mettre ces suggestions à effet, et jusqu'à quel point elle est susceptible d'intéresser notre système de banque actuel. Telles sont les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce que cet article soit adopté à présent et dans sa présente forme.

Il est une autre raison, une raison supplémentaire. Quand il s'est agi de discuter cette loi nous avons reçu, et le ministre des Finances a sans doute reçu lui-même, des communications de plusieurs corps publics de ce pays; nous en avons reçu de la législature de l'Alberta qui demandaient le renvoi de la revision finale de la loi à un an et la prolongation des chartes actuelles d'un an, et d'un an seulement.

Les motifs étaient ceux que j'ai allégués. Dans cette province, on éprouve des embarras sérieux lorsqu'il s'agit d'obtenir les fonds nécessaires à l'agriculture. Celle-ci est la seule industrie qui compte dans cette province et, dédaignant les intérêts de clocher, je dirai

[M. Speakman.]

que la production agricole de ces provinces de l'Ouest doit être d'une importance primordiale pour toute la vie industrielle de ce pays. Les circonstances sont telles que les cultivateurs ne cessent de demander la fondation de banques provinciales qui leur procureraient des secours pécuniaires et donneraient à l'agriculture sa quote-part d'argent, et ils sont convaincus qu'on ne devrait pas les obliger à attendre dix ans pour étudier les questions soulevées au comité des banques, pour s'entendre avec le ministère et les banquiers et voir s'ils ne pourraient pas conjointement faire modifier la loi actuelle de manière à mieux adapter notre régime financier aux exigences de la situation.

Le gouvernement du Manitoba a présenté une demande aux mêmes fins. Il voudrait que les chartes ne fussent prolongées que d'une année afin que les autorités provinciales soient en état de peser la preuve recueillie par le comité et qu'elles aient l'occasion, lorsqu'elles se seront consultées avec leurs spécialistes, avec le ministère des Finances et avec le gouvernement fédéral, de suggérer les modifications voulues. Le conseil canadien de l'agriculture, interprète des classes agricoles de tout le Dominion, a fait entendre la même requête du même point de vue, reconnaissant que le présent régime ne répond pas aux besoins des cultivateurs, que la prospérité de ceux-ci est indispensable au salut de la nation et que, pendant le court espace de temps dont il disposait, il ne pouvait pas soumettre aux banquiers et au gouvernement fédéral les propositions qu'il aurait à leur faire. C'est pourquoi il demandait que la revision de la loi des banques fut remise à l'an prochain afin d'avoir l'occasion de prendre les mesures nécessaires dans l'intervalle. Nos associations ouvrières nous ont demandé la même chose. Naturellement, elles n'envisagent pas la question du même point de vue. Elles font observer que les banques ont failli à leur mission dans une certaine mesure, qu'elles ne fournissent pas comme elles devraient les fonds nécessaires au commerce.

Je n'interprète que les sentiments des gens que je connais. Nous voulons bien d'un système de banques sûr, d'un système équitable pour tous—pour l'industrie, le commerce et l'agriculture. Nous avons foi en un système de banques qui est sain, mais qui, je le répète, est équitable et donnera des résultats satisfaisants pour tous ceux qui auront besoin de l'aide de ces institutions. Or, je crois qu'il a été prouvé au comité qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui.

Il est d'autres aspects de la question que je pourrais examiner et traiter, et en voici un